

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

Nom du produit : **SEXLINE AMYL – 15 ml**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Arome d'ambiance à destination du grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise : France Conditionnement Cosmétique
 Adresse : 460 avenue de la Quiera, voie A bis. Lot 790.
 Ville : 06370 Mouans-Sartoux
 Pays : France
 N° Tél. : 04.92.28.26.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger	Codes de danger	Mentions de danger
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable. Catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Acute Tox.4	Toxicité aiguë. Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Eye Dam 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux
Acute Tox.4	Toxicité aiguë. Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation

2.2. Éléments d'étiquetage.

Etiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement : Danger

Code de danger	Mentions de danger
H225	Liquide et vapeurs très inflammables (dérogation à l'article 17)
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H332	Nocif par inhalation

Type	Code	Conseils de prudence
------	------	----------------------

G	P102	Tenir hors de portée des enfants.
P	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
I	P301 + P312	En cas d'ingestion appeler le centre antipoison et consulter un médecin.
I	P305 + P351 + P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
I	P312	Appeler le centre antipoison et consulter un médecin en cas de malaise.
E	P501	Éliminer le récipient dans un conteneur pour le recyclage.

G : Général P : Prévention I : Intervention S : Stockage E : Élimination

Substances induisant une classification
Amyl Nitrite
3-Methylbutane-1-ol

2.3. Autres dangers.

Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS / N° ELINCS	N° Enregistrement	Classification Règlement (CE) 1272 /2008
90,1%	Amyl Nitrite	110-46-3	203-770-8		Flam. Liq. 2 / H225 Acute Tox.4 / H302 Acute Tox.4 / H332
9,9%	3-Methylbutane-1-ol	123-51-3	204-633-5		Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox.4 / H332 Skin Irrit 2 / H315 Eye Dam 1 / H318 Stot SE 3 / H335

Pour le texte complet des phrases H ou des classes des catégories de danger mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :

Retirer l'objet immédiatement à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la personne ne respire pas. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenez une aide médicale immédiate.
En cas de méthémoglobinémie, administrer de l'oxygène seul ou avec du bleu de méthylène en fonction de la concentration de méthémoglobinémie dans le sang.

En cas de contact avec la peau :

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste après lavage.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Les paupières doivent être ouvertes et loin des globes oculaires pour un rinçage complet. Ne pas permettre à la personne de se frotter les yeux. Obtenez une aide médicale immédiate.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés.

Inhalation :

Le mélange est un vasodilatateur coronaire qui peut entraîner une augmentation de la fréquence cardiaque, des maux de tête, des étourdissements et une forte diminution de la pression artérielle à la perte résultant en conscience. Peut causer la méthémoglobinémie, qui se caractérise par des étourdissements, de la somnolence, des maux de tête, essoufflement, cyanose (coloration grise de la peau due à déficiente oxygénation du sang), accélération du rythme cardiaque, l'inconscience et la mort.

Contact avec les yeux :

Provoque une irritation des yeux.

Contact avec la peau :

Légèrement irritant pour la peau. Peut être absorbé par la peau et de la cause vasodilatation avec des symptômes de rougeur de la peau, sensation de chaleur et de maux de tête.

Ingestion :

Peut-être nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Néant.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l'eau pulvérisée, mousse résistante aux alcools, poudre chimique ou CO₂.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé. Brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La combustion libère du monoxyde de carbone, de l'oxyde d'azote et de la fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Équipement de protection spéciale pour combattre l'incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Pour les grands déversements : arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Éteindre toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone.

Précautions individuelles : porter un appareil respiratoire autonome, des lunettes de sécurité et des vêtements protecteurs.

Autres précautions : les contenants, même ceux qui ont été vidés, conserveront du produit, des résidus et les vapeurs. Manipuler les récipients vides comme s'ils étaient pleins.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable...)

Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur.

6.4. Références et autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Afin de parer à des projections accidentelles - yeux, peau, vêtements - le port de lunettes, de gants et d'un tablier de protection est indiqué. Interdire de fumer dans les endroits où le produit est manipulé et stocké. Ne pas le chauffer à flamme nue. Ne pas exposer les vapeurs à la flamme ou à une autre source d'ignition (Ex: Equipement électrique). Ne pas mettre en contact avec des agents oxydants. Maintenir en permanence une ventilation adéquate dans les locaux de manipulation et de stockage du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Stocker à température constante, dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans les récipients d'origine si possible, pleins et fermés hermétiquement. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refermé et positionné verticalement afin d'éviter tout renversement. Ne pas stocker en plein soleil. Isoler des matériaux incompatibles.
Température d'entreposage recommandée : 2 – 20°C

7.3. Utilisation finale particulière.

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celle mentionnée à la section 1.2.

7.4. Conseils d'utilisation.

Laisser diffuser le flacon ouvert.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Aucune information n'est disponible sur les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP).

8.2. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection individuelle.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Utiliser une ventilation générale ou locale. Utiliser un appareil respiratoire conçu pour les vapeurs organiques.

Protection des yeux/visage :

Porter toujours, contre les éclaboussures, des lunettes de protection conformes à la norme EN166 ou écran facial

Protection de la peau :

Eviter le contact avec la peau. Utiliser des gants chimiorésistants, si nécessaire. Gants nitrile conformes à la norme EN374.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect	: Liquide
Couleur	: Jaune clair
Odeur	: Caractéristique
pH	: non approprié
Point de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition	: 99 °C
Propriétés explosives	: pas explosif
Propriétés comburantes	: non déterminé
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité 20°C (d20/4)	: 0,875 g/cm3
Indice de réfraction à 20°C	: non déterminé
Point éclair	: -13.65 °C
Viscosité	: non déterminé

9.2. Autres informations.

Néant.

10. STABILITE ET REACTIVITE.

10.1. Réactivité.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.
Réactions dangereuses possibles avec les agents OXYDANTS.

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Formation de nitrosamines avec les amines secondaires et tertiaires.

10.4. Conditions à éviter.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tous agents oxydants, alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone peuvent se former pendant la combustion.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

11.1.1. Toxicité aiguë :

DL50 Oral(e) – Rat – 505 mg/Kg.

CL50 Inhalation – Rat – 4h00 – 716 ppm

11.1.2. Irritation :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.3. Sensibilisation :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.4. Mutagénicité :

Cette information n'est pas disponible.

Les produits ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

11.2. Informations sur les autres dangers.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.

Cette information n'est pas disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Cette information n'est pas disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Cette information n'est pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Cette information n'est pas disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Cette information n'est pas disponible.

12.6. Autres effets néfastes.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Classe de pollution des eaux

Les mélanges renversés ne doivent pas être évacués dans les égouts ou les eaux souterraines.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Produit :

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Emballages contaminés :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Information réglementaire	UN Number	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe emballage	Info	Marine polluant
ADR	UN 1113	Amyl Nitrite	3	II	Code restriction tunnel : (D/E)	
IATA	UN 1113	Amyl Nitrite	3	II	Instruction d'emballage : P001 IBC02 R001	
IMDG	UN 1113	Amyl Nitrite	3	II		

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pas d'information pertinente à ce jour.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique.

Pas de données disponibles à ce jour.

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger
Acute Tox. 1	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Toxicité par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégories 1
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, catégories 2
Skin Cor. 1	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Resp Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Resp Sens. 1A	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1A
Resp Sens. 1B	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1B

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

Codes de danger	Mentions de danger
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H300	Mortel en cas d'ingestion / contact cutané / inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion / contact cutané / inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion / contact cutané / inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Conformément au règlement CE N° 2023/707 et ses modifications)

SEXLINE AMYL – 15 ml

Version n° : v1-CLP
Date de révision : 19/06/2023

H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit sur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Document généré informatiquement, valable sans signature.